

Les forces armées dans les révoltes arabes en Méditerranée : quels rôles ?

Jean-François Coustillière, consultant

Les forces armées représentent les différentes organisations et moyens militaires qu'un État consacre à la mise en œuvre de sa politique de défense. Impliquées dans d'autres politiques publiques, telles la politique étrangère, la sécurité intérieure, la sécurité civile, la santé publique, la sauvegarde maritime, la protection de l'environnement etc., elles peuvent, dans certains pays, englober des forces spécialement dédiées à ces missions. Dans les pays arabes de la Méditerranée, les forces armées intègrent ainsi parfois des milices, des forces paramilitaires, des mercenaires, des gardes nationales etc.

Il ne sera ici question que des forces armées militaires relevant des armées nationales.

Le vaste mouvement des révoltes arabes qui a pris naissance fin décembre 2010, avec les événements de Tunisie, s'est étendu aux pays arabes de la Méditerranée selon des modalités et avec des conséquences très diverses. L'attitude des forces armées a elle aussi été différente d'un pays à l'autre, se révélant très souvent déterminante dans le devenir des mouvements. Il semble pertinent de s'efforcer d'analyser les diverses situations et de s'efforcer d'en tirer quelques appréciations à défaut d'enseignements.

Dans cette perspective, il est utile de caractériser ce qui fait la particularité de ces sociétés militaires qui souvent conditionne les réactions aux événements. Il sera alors possible de rappeler les derniers événements survenus en Méditerranée avant d'essayer d'en tirer quelques conclusions puis d'émettre des lignes de force pour l'avenir.

Les armées, un corps social particulier

L'encyclopédie Universalis définit les armées comme « des moyens comprenant des effectifs organisés, hiérarchisés, armés, équipés, administrés et militairement instruits ; leur fin est d'imposer la volonté de l'autorité supérieure par la force, ou la menace de son exercice, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur des territoires, mouvants ou fixes, de la collectivité considérée ». Dans cette perspective et relevant de l'Etat, les armées sont, comme la police, l'outil de la « violence légitime ».

Les armées, pour se préparer à leur mission, sont organisées pour le combat. Ce combat « est la raison d'être première du soldat, le fil directeur de sa psychologie et de sa formation, la trame dont tout découle, explicitement ou non : la virilité et l'esprit collectif, l'uniforme et l'uniformité, le mode de vie spécifique, le souvenir des camarades tués, le mythe, etc. »¹. La présence alors inévitable de la mort et l'hypothèse du sacrifice suprême accepté, dans des actions qui le plus souvent se situent dans des circonstances exceptionnelles de la vie de la nation, voire même conditionnant sa survie, imposent aux militaires des perspectives et des contraintes hors du commun qui façonnent leur perception du monde et l'appréciation de leur rôle.

Le militaire a conscience d'être un acteur de l'Histoire. Il s'inscrit dans une continuité et a le sentiment de contribuer à la pérennité de la nation.

L'engagement total qui lui est demandé ne peut être consenti sans une motivation forte et élevée. Le militaire se réfère alors à un corpus de convictions qui étayent cette motivation et que recouvre le terme de « vertus militaires », faites de patriotisme, de solidarité, de courage, de disponibilité, de

¹ In Universalis 2011 – « ARMÉE - Pouvoir et société » Article écrit par Pierre Dabezies

désintéressement, de fraternité, de virilité, d'esprit de corps etc.. qu'il partage avec ses chefs et avec ses pairs.

Enfin, le militaire accepte avec fierté les contraintes juridiques qui pèsent sur lui tant sur le plan du droit du travail, que des règles de discipline, des limitations du droit d'expression ou d'association et autres sujétions. Elles constituent un sacrifice qui renforce encore le sentiment de « servir ».

Ces paramètres participent à la construction de la spécificité de cette communauté militaire qui représente un corps social particulier partageant des valeurs propres, des modes de vie souvent différents de ceux des autres corps de la nation, mais aussi une relation au pouvoir politique parfois complexe et ambigu. C'est ce que Pierre Dabiezies désigne par une « grammaire » propre, différente souvent de la logique commune.²

Mais ce constat peut déborder le seul domaine social pour, dans certaines circonstances, impacter l'action politique. Les relations entre pouvoir politique et forces armées sont complexes. De la subordination du pouvoir militaire au pouvoir politique des démocraties³, à la collusion d'intérêts des militaires et des autorités des pouvoirs autoritaires toutes les articulations existent notamment en situation ordinaire. Cependant, lorsque des crises surviennent il n'est pas rare que prédomine la défiance de la communauté militaire à l'égard des décideurs politiques, très éloignés de leur cadre de valeurs, l'inverse étant également vérifiable.

Pierre Dabiezies⁴ constate ainsi que « tantôt le corps militaire, gardien de la souveraineté, est l'ombre portée du pouvoir, son dernier recours et son bras séculier ; tantôt, disposant de toute la force de l'État, il se pose en concurrent, prêt à abuser de ses armes et à les tourner contre celui qui les lui a confiées. Puissance incoercible que seul le peuple peut parfois égaler, encore que, comme le dit Lénine, on ne fasse pas « la révolution contre l'armée » ! »

Les armées apparaissent donc comme des acteurs déterminants des crises que peuvent connaître les nations. Leur attitude peut lourdement infléchir le devenir des systèmes politiques, des pouvoirs et des sociétés elles-mêmes. L'histoire récente des événements survenus en début 2011 dans certains pays arabes de la Méditerranée illustrent cette appréciation.

Rappel des attitudes des forces armées dans les divers pays méditerranéens concernés

En effet, si la Méditerranée a vu en 2011 se développer des troubles et s'exprimer des revendications généralement motivés par les mêmes carences et les mêmes frustrations, de plus en plus mal supportées par les peuples, les résultats ont été différents selon les pays. Il importe, pour essayer de comprendre la situation, d'établir un état des lieux des quatre pays qui ont connu les événements les plus forts, soit Tunisie, Egypte, Libye et Syrie.

Quatre pays arabes soumis à des pouvoirs pour le moins autoritaires, quatre comportements différents des forces armées et quatre évolutions particulières.

En Tunisie

² idem

³ Exemple français : « Dès le XVIIIe siècle, cette nécessaire obéissance était intériorisée et, malgré les troubles de la Révolution, la tradition de l'armée française se nourrit dorénavant de ce devoir d'obéissance. Il trouva une expression lapidaire dans l'article 12 de la loi du 14 septembre 1791, toujours en vigueur : « La force publique est essentiellement obéissante ; nul corps armé ne peut délibérer » » - in la revue *Inflexions*, n° 6, juin-septembre 2007, article du général de corps d'armée Pierre Garrigou-Grandchamp : Etat militaire et sens politique : une nécessaire désinhibition

⁴ Idem note 2

La révolte, essentiellement motivée par des revendications liées à la capacité à survivre dans un pays corrompu, appauvri et pressuré, prend de l'ampleur. Le pouvoir perd pied et dans un dernier sursaut, perturbé par des intrigues de palais, essaie de faire appel à l'armée pour réprimer la révolte.

Celle-ci refuse d'user de violence armée à l'égard de la population et ce faisant contribue de façon déterminante à la chute du président Ben Ali.

Le chef d'état-major de l'armée de terre tunisienne, le général Rachid Ammar, dans un discours improvisé devant les manifestants de la Kasbah, affiche clairement sa position aux côtés de la Révolution⁵ en se gardant bien de chercher un rôle de décideur politique.

Depuis les forces armées tunisiennes ont scrupuleusement respecté cet engagement et se sont cantonnées à leur fonction militaire au service du gouvernement en place, même si certaines critiques ont été émises sur des déclarations maladroitement des autorités militaires exprimées lors d'incidents d'importance secondaire⁶.

En Egypte

Comme en Tunisie, l'armée n'a pas tiré contre la foule des révoltés qui revendiquaient pour des raisons assez semblables à celles qui prévalaient en Tunisie.

Mais après le départ du président Moubarrak, le 11 février 2011, auquel les militaires égyptiens ont largement contribué, c'est le Conseil suprême des forces armées qui assure la transition. Il promet, dans un communiqué diffusé par la télévision d'État⁷, une «transition pacifique vers un pouvoir civil élu». Le nouvel homme fort du pays, le Maréchal Mohamed Hussein Tantawi, déclare que le gouvernement égyptien reste en place provisoirement pour gérer les affaires courantes. Il assure que tous les traités régionaux et internationaux signés par le pays seraient respectés et rassure ainsi le gouvernement israélien ainsi que les Etats-Unis.

Les Frères musulmans, qui représentent la principale force d'opposition, décident face à cette détermination des militaires de ne pas s'impliquer dans le nouveau régime et de soutenir le transfert pacifique du pouvoir engagé par le conseil suprême des forces armées. Cette attitude reste d'actualité jusqu'à ces derniers jours où Frères musulmans et armées apparaissent comme solidaires⁸ parfois même contre de sporadiques et prudents sursauts révolutionnaires.

⁵ Le général Rachid Ammar, chef d'état-major de l'armée de terre tunisienne, a promis: «L'armée nationale se porte garante de la Révolution. L'armée a protégé et protège le peuple et le pays».«Nous sommes fidèles à la Constitution du pays. Nous protégeons la Constitution. Nous ne sortirons pas de ce cadre», - in AFP 24 janvier 2011

⁶ Réponses du général Ammar, en mai 2011, aux déclarations de M. Farhat Rajhi, ancien ministre de l'Intérieur portant de graves accusations contre l'armée tunisienne et censure, sur ordre du tribunal militaire, de quatre sites web en raison d'articles jugés fallacieux dans le but de porter atteinte à l'institution militaire et à ses hauts cadres.

⁷ « Chargée d'assurer la transition en Egypte, l'armée a pris ses premiers engagements samedi, au lendemain de la démission de Hosni Moubarak. Dans un communiqué, le conseil suprême des forces armées, dirigé par le ministre de la Défense Mohamed Tantaoui, a garanti une «transition pacifique du pouvoir» qui «préparera le terrain à un pouvoir civil élu en vue de construire un Etat démocratique libre». Aucun calendrier de transition n'a toutefois été fourni. L'armée a demandé au «grand peuple» égyptien «de coopérer avec ses frères et ses fils de la police civile afin que règne l'entente et la coopération». » – in Le Figaro 12 février 2011

⁸ « En Egypte, le guide suprême des Frères musulmans a rejeté toute attaque contre le Conseil suprême de l'armée. « Nous défendrons toujours l'armée et l'armée nous défendra », a-t-il précisé. Mohammed Badie commentait les incidents de la place Abbassiya, qui ont fait près de trois cents blessés dans les rangs de manifestants qui voulaient marcher sur le ministère de la Défense – in RFI 25 juillet 2011 – par Alexandre Buccianti

Ainsi, si les forces armées égyptiennes ont contribué à la chute du Raï et refusé d'agir violemment contre le peuple, elles ont conservé la gouvernance politique du pays et exercent concrètement le pouvoir. Mais les heurts qui ont eu lieu le dimanche 9 octobre 2011 entre manifestants coptes et membres de l'armée égyptienne devant les locaux de la Télévision égyptienne et qui ont causé au moins 25 morts et plus de 200 blessés, font redouter que cette omniprésence de l'armée à la tête du pouvoir en Egypte puissent conduire au retour à un régime fort n'hésitant pas à faire appel à la violence pour préserver la position dominante des militaires.

En Libye

Le 16 février 2011, 38 personnes sont blessées dans des affrontements à Benghazi, entre des manifestants et les forces de l'ordre. Le soulèvement s'amplifie et touche plusieurs villes, l'armée se déploie, la répression s'accroît et le nombre de morts également. Le bilan des manifestations ne cesse de s'alourdir alors que Seif Al-Islam, le fils du colonel Mouammar Kadhafi dont les manifestants réclament le départ, reconnaît que le pays est au bord de la guerre civile. Des moyens aériens tirent contre la foule. Des voix se font entendre en Europe pour appeler à la protection humanitaire des populations.

Le président de la République française, condamne⁹ « l'usage inacceptable de la force » en Libye et exige « l'arrêt immédiat » des violences. Le mardi 22 février, le Conseil de sécurité de l'ONU, réuni en urgence à New York, exige « la fin immédiate » de la violence dans le pays et condamne la répression des manifestants engagée par le régime. Attaquée dans l'est libyen qu'elle contrôle depuis plusieurs jours, l'opposition à Benghazi, avant-garde de la contestation anti-Kadhafi, se résigne à demander¹⁰ aux Occidentaux de mener des frappes aériennes pour espérer continuer d'exister. Les affrontements entre pro et anti-Kadhafi confirment la partition de la Libye entre l'Ouest, aux mains du Guide, et l'Est, contrôlé par les rebelles.

Le Conseil de sécurité de l'ONU vote le 17 mars la résolution 1973 autorisant la création d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus d'une partie de la Libye et toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et imposer un cessez-le-feu à l'armée libyenne. Depuis, une coalition menée par l'OTAN conduit une opération de projection de puissance qu'elle justifie par l'application des termes de la Résolution.

De fait, la Libye connaît une guerre civile entre forces loyalistes au colonel Kadhafi et insurgés dirigés par le Conseil national de transition (CNT) avec l'appui des moyens de l'OTAN.

Dans cette situation, le comportement des forces armées paraît confus notamment au début de la crise. S'il est vrai qu'une partie des militaires, volontairement ou contrainte, a employé la force contre les populations notamment à Benghazi pour défendre le régime en place, il est certain que cette armée a connu des défections dont certaines ont nourri les forces du CNT. D'autre part, il est difficile de mesurer l'ampleur de l'emploi des mercenaires aux côtés ou même à la place des armées. Ces forces armées, composées d'éléments disparates et mal équipés, hormis ceux de la garde nationale, étaient majoritairement issues des tribus proches du Guide. L'allégeance tribale des forces armées a certainement joué un rôle central dans ce conflit, dépassant ainsi les considérations qui prévalent le plus souvent dans d'autres pays.

Enfin, l'intervention étrangère dans ce conflit intérieur ne conduit-elle pas à créer des circonstances qui empêchent d'analyser, au moins depuis le 17 mars, le comportement des militaires libyens selon

⁹ In lettre L'Express du 21 février

¹⁰ In Lettre Nouvel obs du 4 mars

les mêmes critères que ceux appliqués dans les autres soulèvements restés autonomes, d'autant plus que les forces rebelles ne sont pas exemptes de critiques sur le plan des violences perpétrées ?

Les circonstances de la mort du « Guide » le 20 octobre et les affrontements à caractère tribal qui ont suivi le retrait de l'OTAN le 31 octobre ne contribuent pas à apporter des éclairages déterminants à ce sujet.

En Syrie

Dans ce pays, encore plus qu'en Libye, il est difficile d'apprécier l'ampleur et la gravité de la situation. Peu d'informations fiables sont disponibles pour analyser le comportement des acteurs.

Après de premières manifestations depuis début février 2011, surtout dans le Sud du pays, un premier rassemblement a lieu à Damas le 15 mars. Réprimé avec brutalité, il est suivi de nombreux autres donnant lieu chaque fois à des violences de la part des forces de l'ordre et faisant des centaines de morts. Le pouvoir montre une certaine confusion mais rapidement le choix de la répression ne fait plus de doute. Mi avril, alors que l'armée semblait avoir été jusque là peu impliquée, les révoltes s'étendant à un plus grand nombre de localités notamment à proximité de Baniyas, les militaires se joignent aux forces de l'ordre. Cette tendance est confirmée début mai, même si Damas paraît rester sous contrôle. L'engagement des forces armées est démontré, mi juin, à l'occasion d'opérations de répression particulièrement brutales conduites en divers points du pays parfois avec l'appui d'hélicoptères¹¹.

Le cas de la Syrie semble clair. Les forces armées se sont engagées inconditionnellement aux côtés du pouvoir. Même si des exemples d'exécutions sommaires de militaires¹² déserteurs ont pu être signalés, ces cas paraissent être restés peu nombreux.

L'armée syrienne comprend avant tout 3.000 hommes des forces spéciales qui composent la garde nationale, un groupe compact formé d'unités d'élite de l'armée syrienne. L'armée conventionnelle de conscription reste toujours cadrée par un double commandement sunnite et alaouite qui garantit une certaine obéissance y compris par la menace. Cette armée est pauvre et mal équipée, très probablement peu motivée pour s'engager contre la population. En revanche les forces spéciales professionnalisées ont un fort sens d'appartenance à un corps d'élite privilégié et sont, sans doute, plus disposés à recevoir sans état d'âme des ordres brutaux qu'elles exécuteront sans hésitation.

Néanmoins, la création en juillet de l'"Armée syrienne libre", force d'opposition armée fondée par un colonel déserteur, et l'annonce le 16 novembre de la fondation d'un conseil militaire provisoire pour faire tomber le régime du président Bachar al-Assad, protéger la population et prévenir l'anarchie, montre que des sursauts sont possibles ou tout au moins des initiatives individuelles. Seront-elles cependant moins violemment répressives ?

Quatre pays, quatre attitudes différentes des armées. Est-il possible d'expliquer ces différences et, par là, d'imaginer les positions que l'on peut attendre des militaires dans d'autres cas de crises ?

Une tentative d'explications des comportements des forces armées

Expliquer les différents comportements observés chez les militaires de ces pays, revient à rechercher les raisons qui les ont poussés, dans une situation de crise intérieure, à choisir d'appliquer, ou non, l'ordre du pouvoir de s'engager contre la population civile.

¹¹ In France 24.fr – 11 juin – « Les soldats syriens appuyés par des hélicoptères tuent des dizaines de manifestants » – d'après dépêche AFP

¹² In Libération.fr – 9 juillet – « Syrie: des soldats seraient forcés de tirer sur les manifestants sous peine de mort »

Il convient tout d'abord de souligner la difficulté d'une telle décision et la complexité de la démarche qui y conduit¹³ :

Par essence, les forces armées sont les outils de la violence légitime au service de l'Etat, et donc de son chef légitime et reconnu, sensé défendre les intérêts de la Nation. En situation normale, les ordres ne sont pas discutables et toute directive reçue de l'autorité légitime est exécutable sans qu'il y ait de question à se poser.

Mais alors, quand est-ce que, la situation étant qualifiée d'anormale, il est justifié de s'interroger sur la validité des ordres ? Qui décide que la situation n'est plus normale ?

Les réponses à ces questions ne sont pas institutionnelles, elles restent le plus souvent personnelles, individuelles et donc liées à la capacité de libre arbitre. Faut-il encore que les membres des forces armées soient en mesure d'exercer ce libre arbitre.

Quatre critères, caractérisant les forces armées, paraissent à l'analyse déterminants dans cette faculté des militaires à exercer leur libre arbitre :

- Leur rapport avec le pouvoir en place,
- Leur implication dans la vie des affaires,
- Leur niveau d'éducation,
- Leur ouverture aux armées occidentales.

Le rapport avec le pouvoir en place

Souvent les armées ont des relations étroites avec le pouvoir soit que ce dernier tienne sa légitimité des forces armées pour des raisons le plus souvent historiques, soit qu'il souhaite se prémunir, par une solidarité effective, des risques de putsch.

Dans les cas précédemment évoqués, si l'armée tunisienne était négligée par le pouvoir qui lui comptait ses moyens et lui interdisait toute implication politique, la hiérarchie militaire égyptienne avait la réputation de « faire les Rois ». C'est ainsi que, depuis la révolution des officiers libres en 1952 qui a chassé le roi Farouk 1er, le pays n'a connu que des militaires-présidents : Naguib, Nasser, Sadate, Moubarak. En Libye, la composition des armées était appuyée sur l'appartenance tribale partant du principe que les membres de la tribu du Guide, celle des Kadhafas, seraient sans doute plus fidèles au colonel Kadhafi qui n'a cessé de considérer que l'armée avait vocation « à jouer un rôle d'avant-garde pour la construction de la Nation arabe »¹⁴. Enfin, en Syrie, l'encadrement par une haute hiérarchie issue majoritairement du clan alaouite, procède d'une préoccupation semblable.

Il apparaît ainsi que le refus des militaires de réprimer le peuple et leur volonté de favoriser l'ouverture à un système privilégiant l'Etat de droit sont directement proportionnels à leur distance du pouvoir en place. L'exercice de leur libre arbitre est inévitablement limité par leur degré de dépendance ou de collusion avec la classe dirigeante.

L'implication dans la vie des affaires

¹³ In « Du devoir de soumission au devoir de désobéissance ? Le dilemme militaire » par Céline Bryon-Portet - http://resmilitaris.net/ressources/10123/66/5_res_militaris_article_bryon-portet_texte_inte_gral.pdf

¹⁴ In « Le système politique libyen », éditeur Maurice Flory, presse du CNRS Paris 1975 de Remy Leveau, cité par Jean François Daguzan dans « Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb » Publisud

Certaines hiérarchies militaires sont très fortement intéressées au développement des affaires et des entreprises de leur pays. Recevant des compléments de rémunération des entreprises, propriétaires de parts d'entreprises, bénéficiaires des profits dégagés par certains trafics, disposant d'avantages en nature liés à leur statut dans la chaîne décisionnelle etc., ils se trouvent ainsi redevables des dirigeants en place et peu enclins à remettre en question une situation qui leur est très profitable.

Si les officiers tunisiens ont toujours été tenus à l'écart de cette corruption rampante, ce n'est absolument pas le cas de leurs collègues égyptiens. L'armée est souvent citée comme une véritable entreprise, la première du pays selon plusieurs sources, et qui pèserait jusqu'à 25% du produit intérieur brut, tandis qu'elle représente directement 10% de l'emploi en Egypte et même 20% de l'emploi national si l'on ajoute les services civils dans lesquels elle a diversifié son activité¹⁵. La Syrie, toute proportion gardée, s'efforce de choyer ses officiers y compris lorsqu'ils sont à la retraite, par des avantages en nature, des commissions et beaucoup de tolérance sur les trafics et pots-de-vin qui seuls permettent d'atteindre une épargne satisfaisante en fin de carrière¹⁶. Enfin, en Libye, après la « dissolution » officielle de l'armée en 1977 suite à une tentative de putsch qui donna lieu à une sévère épuration, les cadres militaires restants bénéficient également d'un traitement privilégié qui compensaient cette dissolution et les attachaient au pouvoir¹⁷, situation qui perdurait en 2011.

En matière d'implication dans la vie des affaires, ou de corruption, le constat effectué précédemment pour le lien avec le pouvoir politique est toujours pertinent.

Le niveau d'éducation

Les diverses armées connaissent des niveaux d'éducation très différents et fortement hétérogènes d'un pays à l'autre. Le niveau d'éducation conditionne l'ouverture au monde, l'ouverture à l'autre et la perception de l'existence d'un ailleurs. Ce niveau influence lourdement la capacité des militaires à apprécier la situation et à juger celle-ci en relation avec les principes universelles et les lois internationales.

Dans les différents pays du pourtour méditerranéen, l'éducation reçue par la majorité des militaires est de même niveau que celle de leurs compatriotes et le plus souvent encore faible. Certes les élites militaires reçoivent une éducation privilégiée et plus large, mais globalement la troupe et les cadres moyens sont à l'image de la société dans laquelle ils vivent. Peu d'études permettent de vérifier cet état de fait, mais une fréquentation régulière des forces conduit certains militaires à conforter ce jugement comme le montre l'appréciation¹⁸ de Norvell De Atkine, un colonel américain à la retraite qui vécut 8 ans en Jordanie, au Liban et en Egypte, après avoir été diplômé d'études de langue arabe de l'Université américaine de Beyrouth mais aussi d'autres témoignages d'officiers détachés ou en coopération auprès d'armées étrangères. Il est certain que la conviction très partagée par les chefs militaires de l'ancienne école que « Réfléchir, c'est déjà désobéir » ne porte pas à développer la culture générale des troupes, pas plus que la certitude que « l'information est le pouvoir ».

Concernant nos quatre pays, selon les statistiques de la Banque mondiale¹⁹, leur classement en pourcentage de la population ayant eu accès au cycle supérieur de l'enseignement secondaire s'établit

¹⁵ In Slate.fr – 17 juillet 2011 – Akram Belkaid

¹⁶ In « La Syrie en cinquante mots clés » – L'Harmattan – Barah Mikail – août 2009

¹⁷ In « Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb » Publisud 1998 – Jean François Daguzan : « de confortables compensations dans le meilleur statut, les plus gros moyens et l'équipement le plus impressionnant du Maghreb »

¹⁸ In the Middle east Quaterly – décembre 1999 - <http://www.meforum.org/441/why-arabs-lose-wars> - « Why Arabs Lose Wars » de Norvell B. De Atkine

¹⁹ World Bank - <http://data.worldbank.org/> - années 2005 à 2009 pour tenir compte des années sans indication – Tunisie : 69.7% Egypte : 46.1% Syrie : 32.0% Libye : 94.3% Italie : 95.0% - *Gross enrolment ratio, all programs total*

comme suit : Tunisie, Egypte et enfin Syrie, étant entendu que les statistiques libyennes annonçant un taux à peine inférieur à celui italien, plaçant ce pays avant les trois autres, laisse dubitatif.

En matière d'éducation, le classement à l'égard de l'ouverture à l'information générale est donc toujours cohérent avec les classements précédents caractérisant l'aptitude à exercer son libre arbitre.

L'ouverture aux armées occidentales

L'ouverture aux armées occidentales est un choix politique des autorités des pays arabes de la Méditerranée qui trouve ses explications dans l'Histoire de chacune des nations : relations traditionnelles, colonisation, conditions de l'accès à l'indépendance, appartenance à tel ou tel bloc durant la Guerre froide, etc. Toujours est-il que cette ouverture est éminemment variable allant d'une véritable coopération bilatérale confiante, impliquant toutes les strates des armées, du stratégique au travail de la section, avec une grande proximité humaine dans la conduite des activités partagées, jusqu'à une situation de totale ignorance réciproque entre les forces des pays. Elle peut aussi se limiter à des relations commerciales d'achats d'armes et d'équipements ou à des prestations de formation des élites. Evidemment, elle engendre des échanges de profondeur et de richesse très différentes dont dépend l'éventuelle sensibilisation aux valeurs universelles et aux principes de l'Etat de droit.

Face à ce critère également les forces armées de ces quatre pays connaissaient des situations originales.

La Tunisie, du fait d'une coopération très ancienne et très forte avec les armées françaises, avait fait le choix d'une très grande proximité entre les personnels de tous grades et échelons tunisiens et français qui se développait à la fois durant les périodes de formation mais aussi lors de séances d'exercices et d'entraînement, impliquant tous les niveaux d'unités. L'échange humain était fort, régulier, confiant et riche pour les deux partis, largement facilité par l'emploi commun de la langue française. Une solidarité réelle se créait entre deux communautés militaires partageant convictions, expériences, méthodes et apprentissages.

L'Egypte, bénéficiait surtout d'une aide militaire américaine très forte en financements, formations et matériels. Les forces armées égyptiennes et américaines s'entraînaient ensemble durant des exercices comme Bright Star, de grande ampleur. Mais la proximité humaine aux divers échelons était faible, le partage humain était quasi inexistant ne serait-ce que du fait de l'obstacle de la langue. Seule l'élite militaire pouvait avoir accès à des échanges enrichissants à travers des relations de confiance avec leurs partenaires.

La Libye, ostracisée dans ses relations avec l'Occident depuis les années 1990 jusqu'aux années 2003, a vu ses forces armées péricliter sans aucun soutien de formation ou d'expertise occidentales. Isolées, elles ont vécu en quasi autarcie. Auparavant, lors de la Guerre froide, le choix du Guide de se tenir plus proche de l'URSS que des Etats-Unis n'avait pas favorisé, dans les armées, l'ouverture aux idées démocratiques, de libre expression ou d'Etat de droit.

Quant à la Syrie, ses relations d'amitié avec l'URSS puis, depuis l'effondrement du Pacte de Varsovie, ses rapports tumultueux avec les Etats-Unis mais aussi la France n'ont pas permis l'émergence d'une coopération confiante entre forces armées syriennes et occidentales. Les armées syriennes sont restées en dehors des grands mouvements d'échanges et de rencontres, sans parler de partages de savoir faire, internationaux.

Ce dernier critère lié à l'acceptation de partenariats, d'échanges ou d'activités communes avec les armées occidentales renforce encore le classement observé à travers les trois autres critères. Il convient

de plus de souligner ici le poids, en terme d'aptitude à l'exercice du libre arbitre des militaires, de l'appartenance du pays dans le passé au Bloc de l'Est, véritable handicap dans une démarche vers plus d'Etat de droit.

Pour conclure, qu'attendre de l'avenir ?

L'histoire récente montre que les quatre critères identifiés permettent bien d'apporter une première piste d'explication aux comportements très différents que les armées des quatre pays, ayant connu des bouleversements importants, ont adopté face à la requête des pouvoirs autoritaires en place de soumettre à leurs exigences les populations par la force.

Il n'est pas dans l'objet du présent document d'éclairer l'avenir sur les aboutissements de ces bouleversements ni sur le rôle, positif ou non, que ces choix militaires auront eu.

En revanche, il est légitime de s'efforcer d'imaginer quels pourraient être les décisions des militaires d'autres pays arabes de la Méditerranée s'ils se trouvaient confrontés au même dilemme dans l'hypothèse où leur pays connaîtrait des soulèvements importants.

L'analyse précédente a mis en évidence que la Tunisie avait été le seul pays dont les armées avaient non seulement refusé de s'engager dans la violence contre le peuple, mais avaient ensuite choisi de se tenir à l'écart de toute responsabilité politique de gouvernement. De fait, les quatre critères identifiés permettaient d'expliquer que les militaires avaient pu mettre en œuvre leur libre arbitre qui leur donnait la faculté de juger que le pouvoir n'était pas légitime dans son exigence :

- l'ouverture aux armées amies avait conforté leur conviction d'être une armée de la Nation ;
- l'éducation reçue avait permis une vraie information libre sur le monde et ses valeurs ;
- l'absence d'implication dans les intérêts économiques leur avait laissé la liberté de choix ;
- la distance avec le politique les avait préservés de la corruption et de la complicité.

Quelles perspectives peut-on envisager avec les autres pays du pourtour méditerranéen ?

Les forces armées sont toutes très liées au pouvoir politique, au moins ses élites militaires, à travers des considérations d'allégeances tribales, de clans ou techniques, quand ce pouvoir n'est pas lui-même dépendant des choix de ces élites.

Sur le plan économique, les pouvoirs se sont pratiquement tous employés à corrompre ou s'attacher les armées, au moins ses élites militaires, par le biais d'intérêts financiers, d'avantages en nature concédés et de prébendes commerciales.

Ces pays connaissent des niveaux d'éducation très hétérogènes. Les armées sont parfois, dans ce domaine, privilégiées par rapport au reste de la population mais cela ne touche généralement pas l'ensemble des personnels. Seules les élites bénéficient de cette culture générale et de l'information globale qui l'accompagne. Il n'en reste pas moins que, pour la plupart, la situation est plutôt plus favorable que dans les pays les moins bien lotis parmi les quatre étudiés précédemment.

Enfin, la relation avec les forces armées occidentales est également hétérogène. Aucune des armées des pays restants ne connaît une réelle proximité avec une armée occidentale telle que celle tunisienne.

A l'évidence, les signaux liés aux critères identifiés n'autorisent pas beaucoup d'optimisme. Il semble que ce seront la qualité de l'éducation reçue et celle des relations avec des armées occidentales amies qui pourront conduire prioritairement, le cas échéant, les militaires à exercer leur libre arbitre face au

dilemme de la « nécessité de désobéir ». Ces qualités seront-elles suffisantes pour dépasser l'intérêt personnel attaché à la proximité avec le pouvoir et le bénéfice d'une corruption très largement répandue ?

Il est sans doute de l'intérêt des autres pays riverains de la Méditerranée de s'investir avec détermination pour conforter toutes actions qui privilégieraient le renforcement de la qualité de l'éducation et celle de relations entre armées. Les outils existent, il suffit d'amplifier le niveau de coopération.

Jean François Coustillière

Toulon, le 16 novembre 2011